



Déclaration de l'UNSA Education CTSD Bilan - 24 novembre 2020

Madame la Directrice Académique de Côte d'Or
Mesdames messieurs les membres du CTSD,

Ce CTSD se tient après une rentrée catastrophique avec un seuil épidémique inquiétant. Une nouvelle fois, les injonctions de dernière minute ont été subies par tous les personnels. Une nouvelle fois, les directeurs et chefs d'établissements ont été en première ligne et ont dû, pour la rentrée du 2 novembre, tout mettre en place pour « limiter les dégâts » auprès des collègues, autres personnels des établissements et écoles ainsi qu'élèves et parents. Cette rentrée s'est faite sans possibilité de concertation préalable au sein des équipes, dans un contexte d'alerte qui nous amène en outre à redoubler de vigilance en raison du contexte d'alerte attentat qui s'est ajouté à la mise en place précipitée d'un nouveau protocole.

En outre, nous avons dû préparer l'hommage à notre collègue dans la précipitation car même « une minute de silence », cela ne s'improvise pas et tout cela sans le temps promis de préparation en assumant sans cesse les informations suivies de leur contraire et apprises dans les médias !

Alors que, dans plusieurs territoires, le travail des administrations locales et des équipes en lien avec les collectivités permettait une rentrée décalée à 10h, alors que le travail d'information aux familles avait été réalisé, les personnels ont appris vendredi 30 octobre en fin de journée que la reprise des élèves se ferait finalement à l'horaire habituel et que les modalités de l'hommage en seraient modifiées.

Les enseignants sont déçus, exaspérés de devoir faire et défaire, vous l'avez compris, mais aussi d'apprendre les informations essentielles par les médias. Ils ont l'impression de ne pas exister, de ne pas être suffisamment considérés.

Le seul avantage de ces annonces de reprise du 2 novembre, c'est que les parents ont pu voir que ces changements de version ne venaient pas des enseignants mais de plus haut, que les enseignants sont tributaires de décisions qu'ils subissent eux

aussi. Avouez-le, ce fonctionnement est particulièrement difficile à comprendre pour les personnels de l'Education Nationale... mais aussi pour les parents qui s'étaient déjà organisés pour amener leur enfant à 10h.

Les collègues se sont débrouillés, comme toujours, car ils ont avant tout la conscience de préserver les élèves dont ils sont responsables. Mais le mécontentement, l'épuisement, la perte de confiance en notre employeur sont présents partout ! L'hommage à notre défunt collègue qui devait être un moment fort après ce qu'il s'est passé a été réduit à bien peu le jour de la reprise. Face à ce revirement de situation de dernière minute, l'Unsa appelle à proposer un temps véritable, entre autres le 9 décembre et un message au sens essentiel : plus jamais ça !

Sur le terrain, la liste est longue : bug sur les masques, consignes absentes, contradictoires, peu claires ou impossibles à mettre en place afin de respecter le protocole « dans la mesure du possible » !

Les organisations syndicales considèrent que la situation actuelle nécessite la présence massive et urgente de personnels dans les écoles, collèges et lycées. Nous demandons au ministre de l'Education Nationale de procéder au recrutement de ces personnels au plus vite, à défaut de l'avoir fait dès le 2 novembre, en particulier en ayant recours aux listes complémentaires des concours, et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire.

L'Unsa-Education de la Côte d'Or tient d'ores et déjà à formuler cette demande de renfort par des recrutements plus importants. Des moyens supplémentaires pourraient permettre de baisser les moyennes par classe, d'avoir des RASED complets, d'améliorer les décharges de direction, de remplacer les collègues partant en formation, et tant d'autres points encore.

Nous demandons également que la latitude laissée aux établissements du 2nd degré soit donnée en termes de gestion des effectifs des élèves. Le protocole en l'état est tout simplement inapplicable. Certes, le ministre est revenu sur l'application de celui-ci permettant l'enseignement par demi-groupes ou avec des effectifs réduits de moitié. Et après ? Rien pour les collèges qui ont parfois jusqu'à 600 voire 900 élèves ? Rien pour les écoles qui ont parfois plus de 26 élèves par classe et des locaux peu adaptés ? Nous attendons des réponses, des aménagements rapides et concrets pour enseigner plus sereinement en protégeant correctement le personnel, mais aussi les élèves.

L'Unsa a écrit au ministre également, le 13 novembre pour demander que des possibilités d'organisation adaptées soient autorisées pour les collèges comme cela l'est désormais pour les lycées. A nouveau, l'Unsa-Éducation appelle très

solennellement le gouvernement à prendre la mesure de la colère exceptionnelle qui grandit dans la profession. Tous les personnels doivent être entendus. Nous agissons et continuerons à le faire pour obtenir les avancées nécessaires sur nos conditions de travail, dans ce contexte de crise autant qu'il le faudra. L'Unsa multiplie les actions. La lettre proposée aux collègues qui résume complètement nos difficultés, demandes et états d'esprit a été lue plus de 60 000 fois et a recueilli plus de 10 000 signatures en quelques jours et ce chiffre continue de progresser quotidiennement

Dans le même registre, nous souhaitons vous rappeler le problème des directrices et directeurs qui sont inscrits dans des constellations. Ils ont donc la formation du plan math-français ainsi que la formation de 12h pour la direction.

Or, avec les constellations, les 18h sont déjà atteintes. Un courriel de la DSDEN indique que la constellation prime sur la formation de direction indiquant de facto que ces collègues ne pourront y assister que sur leur temps personnel alors que certains ont un réel besoin d'une remise à niveau ou d'un complément d'informations.

Les directeurs sont déjà énormément sollicités. Il aurait été préférable de leur laisser le choix entre la constellation et la formation de direction.

Au sein des constellations elles-mêmes, nous avons pu constater qu'il pouvait exister des organisations surprenantes. En effet, dans certaines circonscriptions, des thèmes sont proposés et les écoles doivent choisir parmi cette liste. Nous ne sommes pas dans ce qui était prévu, à savoir que l'école doit pouvoir choisir son thème de travail.

Suspension des formations non-urgentes.

Le SE-Unsa 21 vous demande quelles sont les consignes départementales répondant au message d'appel à la « modération » de Monsieur le Directeur Général des Ressources Humaines, auprès des services académiques et départementaux en matière de tenue de réunions et de formations.

Nous continuons d'avoir des retours de maintien de formations, de réunions ou encore d'animations pédagogiques, dont il est bien difficile d'en saisir le caractère nécessaire et indispensable, alors que nos collègues sont appelés à composer avec de nombreuses autres priorités dans le contexte sanitaire actuel accompagné du renforcement du plan Vigipirate. Nous vous alertons sur le risque réel d'épuisement physique et psychologique de la profession.

Cette demande, maintes fois formulée, n'a pas fait l'objet d'une réponse claire. On

sent bien que le ministère ne veut pas renoncer à son plan maths-français dans le 1er degré. Le SE-Unsa vous a envoyé cette demande par un courrier officiel.

Il est par ailleurs nécessaire de donner des outils fonctionnels et pratiques à vos agents. L'Unsa-Education de Côte d'Or vous demande d'informer clairement et individuellement les personnels du département de la marche à suivre : Existe-t-il un logiciel « Education Nationale » pour les réunions en distanciel ? Comment l'utiliser ? Sur quel matériel ? Quelles précautions prendre en termes de santé et sécurité (Durée, TMS, vision, ...) ?

Les procédures de soutien des personnels face aux « anti-masques demandent à être clarifiées. L'Unsa-Education continue de demander que des instructions internes soient édictées pour que les directeurs ne soient pas seuls face à ces situations et que l'institution prenne le relais.

Scolarité des élèves en inclusion scolaire

La règle du « non brassage » des groupes conduit à suspendre les temps d'inclusion pour des élèves inscrits en ULIS ou en EMS. Alors que la situation sanitaire est appelée à durer, c'est très préoccupant pour ses élèves. La demande d'un cadrage particulier est demandée.

Tests antigéniques

Concernant maintenant l'annonce de la mise en place massive de tests Covid rapides dits antigéniques à destination des personnels. Il faut savoir que les tests devront se pratiquer uniquement sur des personnes ayant des symptômes... Cette mission se rajouterait à celle actuelle de faire la " traçabilité" lors de cas Covid (en plus des tâches habituelles). Les infirmières formées, volontaires, payées, équipées pratiqueraient ces tests auprès des personnels à partir de fin novembre, selon les besoins locaux (en partenariat avec ARS, Préfecture, Rectorat), dans les établissements du second degré, ou en équipe mobile pour le premier degré.

Les infirmières de l'Education Nationale seraient donc « détournées » de leurs missions définies au BO de novembre 2015 sans être pour autant remplacées. Le montant du paiement de ces actes n'est pas encore défini alors que certaines n'ont pas encore perçu la prime Covid de la première vague. La toucheront-elles ?

Equipées ? Beaucoup n'ont pas encore reçu le matériel de protection nécessaire à l'accueil des cas suspects ?

Formées ? Peut-on réellement parler de formation alors qu'il ne s'agit que d'une formation webinaire et non diplômante ?

Nous ne pouvons qu'accueillir favorablement la priorité donnée aux personnels de l'Education Nationale quant à l'accès aux tests étant donné l'impossibilité pour la quasi-totalité de notre profession de télétravailler et donc éviter tout risque de contraction et/ou de contamination.

En revanche, une fois de plus, l'ambition se trouve très vite mise à mal par l'absence de moyens.

Comme l'a rappelé également le SNMSU-Unsa, syndicat majoritaire chez les médecins scolaires concernés également par ce déploiement, les médecins scolaires ne seront jamais assez nombreux pour répondre à la demande.

Pour l'Unsa-Education, si chacun s'applique depuis le début à fermer les yeux sur l'adaptation de ses missions habituelles pour traverser la crise au mieux collectivement, il est important de rappeler que les personnels de santé scolaire ont avant tout en charge la santé des élèves et cette dernière ne mérite pas d'être négligée.

PIAL

Le SE-Unsa a été alerté par un certain nombre d'AESH au sujet du ratio d'accompagnement d'un(e) AESH pour 3 ou 4 élèves. Cette situation met à mal les AESH, l'accompagnement des élèves en situation de handicap ainsi que l'organisation des établissements scolaires. Force est de constater que c'est en opposition avec la circulaire « École Inclusive » et avec le compte rendu du comité national de suivi de l'École inclusive qui s'est tenu le 9 novembre.

En octobre, nous avons mené une enquête auprès des AESH de l'académie de Dijon. Concernant les retours de terrain des PIAL, nous souhaitons vous faire part de trois témoignages concernant ces dispositifs.

« Cela ne permet pas aux enfants d'évoluer dans de bonnes conditions. Moins d'heures de présence, plusieurs AESH pour un enfant donc difficile pour les élèves d'avoir des repères. »

« C'est ma première année dans un PIAL, sur le principe c'est une bonne chose si cela permet à tous les enfants d'avoir une AESH. Pour ma part je trouve que plusieurs enfants à suivre avec plusieurs changements dans la journée, c'est un peu compliqué pour trouver ses repères, pour eux comme pour moi. »

« Je pense que la mise en place des PIAL n'est pas une bonne solution. C'est une façon de "survoler" le handicap. Les notifications sont "découpées", car sous prétexte d'école inclusive, tous les élèves handicapés (de plus en plus nombreux et présentant de lourds handicaps) arrivent, et il n'y a pas assez d'AESH. Non seulement le moyen humain n'est pas suffisant, mais, et ce qui est grave, le moyen matériel n'est pas là (surtout lorsqu'il est question d'autisme) ».

On peut donc douter de l'affirmation : « PIAL, une synergie au service des élèves » ainsi que d'une « qualité garantie » qui figurent dans le document du 9 novembre

Pour le SE-Unsa, tels qu'ils existent, les PIAL ne répondent pas aux besoins spécifiques de chaque enfant ou chaque jeune en situation de handicap et de plus, il précarise encore plus le métier des AESH.

Ce qui nous inquiète aussi c'est que 2/3 des personnels que nous suivons depuis plusieurs années nous disent que leur situation se dégradent et 1/3 d'entre elles (pourtant motivées) disent vouloir quitter ce métier dès qu'elles en auront l'opportunité.

Pour terminer sur ce dossier, le SE-Unsa comme l'ensemble des organisations syndicales demande à notre ministre, de présenter des mesures salariales urgentes pour les AESH et d'engager sans tarder la reconnaissance statutaire du métier d'AESH (courrier du 19 novembre).

Je vous remercie.